



LIGUE DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

Michel BAZARD Commission Formation
2 Rue Monet Appartement G5 56400 PLUNERET
Tél : 06 84 35 08 68

E-mail : michel.bazard@orange.fr
Site Internet de la ligue : <http://www.tiralarcbretagne.fr>



Formation Continue Entraîneur 2017

Lieu de la formation : **LOUDEAC**

Adresse : rue de Montcontour

Date : **Samedi 19 novembre 2016** de 9h00 à 18h00



Siège social de la Ligue de Bretagne de Tir à l'Arc
Chez Jean-Pierre GRECIET 11, rue Dodds 29200 BREST
<http://www.tiralarcbretagne.fr>

Document rédigé et validé par Michel BAZARD et Pierrick LEPARC (CTF), le 5 octobre 2016.



Inscription à la Formation Continue Entraîneur 1 et 2 2016/2017

Mme, Mr

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

N° de licence :

Club FFTA :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphones fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Joindre un chèque de **30 € à l'ordre de la Ligue de Bretagne** lors de l'inscription.

Pour que l'inscription soit prise en compte, **adresser le chèque au responsable commission formation Michel Bazard, ainsi que les renseignements demandés pour le 10 novembre 2016.**

Sportivement

Michel BAZARD



Objectifs de la formation continue

La formation continue des entraîneurs 1 et 2 a pour but de développer les connaissances et les compétences des stagiaires.

A ce titre cette formation peut prendre la forme d'un apport théorique ou d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut actif pendant une durée de 3 ans

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Etre diplômé Entraîneur 1 ou 2.

Les diplômés fédéraux autres que l'entraîneur 1 ou 2 (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord de la ligue ou du comité régional, participer aux formations continues.

Organisation de la formation

Durée de la formation

Pour pouvoir prétendre renouveler la mention active, la formation continue s'organise sur un minimum de 8h.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux ligues ou du comité régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le thème et les contenus de formation.

Le thème choisit est en rapport avec le référentiel de compétences entraîneur 1 ou 2.

L'objectif est l'amélioration des compétences des stagiaires en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions d'entraîneur au sein de leur club

Pour mettre en place une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral. Cette inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.

Avant le début du stage, le cadre technique inscrit la liste des stagiaires sur l'extranet fédéral. Cette démarche permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.

LIGUE DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

<p>ARCHERS de BRETAGNE</p> 	<p>Commission Formation Régionale</p> <p>Michel BAZARD</p> <p><i>2, rue Monet Appartement G5 56400 PLUNERET Tél : 06 84 35 08 682 98 45 01 48 E-mail : michel.bazard@orange.fr</i></p>
<p>Conseiller Technique Fédéral</p> <p>Pierrick LEPARC</p> <p><i>Le Bois de la Garenne 35700 RENNES Tél : 02 99 53 28 45 E-mail : LEPARCPierrick@aol.com</i></p>	 <p>FFTA <i>Fédération Française de Tir à l'Arc</i></p>